

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 09 Mai 2023

Délibération N° 2023-16

L'an deux mille vingt trois et le 09 Mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC

Etaient absents excusés: Patrick FLEITH (a donné pouvoir à V. NEIL), Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	28/04/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	10
Votants:	11 (dont 1 pouvoir)

Objet: Suppression d'emplois permanents après avancement de grades et Mise à jour du tableau des emplois permanents

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines arrêtées le 20/02/2023,

Vu la délibération n° 2023-08 du 21 mars 2023 portant création d'emplois permanents dans le cadre de l'avancement de grade 2023,

Compte tenu de l'avancement et de la nomination des agents concernés sur les nouveaux emplois,

Il convient de supprimer les EMPLOIS NON POURVUS depuis le 01/04/2023 :

FILIERE	Grades ou Emplois	Cat	Effectif	DUREE	Durée hebdo
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Territorial	C	1	TNC	18/35
TECHNIQUE	Agent de Maîtrise	C	1	TC	
	Adjoint Technique Territorial	C	3	TNC	19/35 22.71/35 29/35

**Le conseil municipal de la commune de POUZOLS,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,
à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- De SUPPRIMER les emplois permanents présentés,
- De METTRE A JOUR le tableau des emplois permanents.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

FILIERE	Grades ou Emplois	Cat	Effectif	Effectif Pourvu	Dont TNC	Durée hebdo
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	1	0		
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		
	Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	18/35
	Adjoint Administratif Territorial	C	1	0		18/35
	TOTAL 1		4	2	1	
TECHNIQUE	Agent de Maîtrise Principal	C	1	1		
	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	3	19/35 22.71/35 29/35
	Adjoint Technique Territorial	C	1	0	0	21/35
	TOTAL 2		5	4	3	
TOTAL GENERAL			9	6	4	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 11 MAI 2023

Le Maire,
Véronique NEIL



Neil

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 09 Mai 2023

Délibération N° 2023-17

L'an deux mille vingt trois et le 09 Mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC

Etaient absents excusés: Patrick FLEITH (a donné pouvoir à V. NEIL), Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	28/04/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	10
Votants:	11 (dont 1 pouvoir)

Objet: Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet et Modification du tableau des emplois permanents de la commune

Mme La Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins des services à compter du 1^{er} septembre 2023,

Madame la Maire propose de créer au tableau des emplois permanents de la Commune un emploi Technique, au grade d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, Catégorie C, à temps complet pour exercer des fonctions d'agent technique polyvalent (travaux d'entretien, de réparation des espaces publics, voiries, espaces verts, bâtiments communaux et divers...)

Cet emploi pourra être pourvu par voie contractuelle et rémunéré sur les indices de l'échelle C1, échelon I du grade d'adjoint technique territorial.

**Le conseil municipal de la commune de POUZOLS,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De créer l'emploi permanent d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, Catégorie C, à temps complet, à pourvoir par voie contractuelle à compter du 1^{er} septembre 2023,
- De modifier comme suit le tableau des emplois permanents à compter du 01/09/2023:

FILIERE	Grades ou Emplois	Cat	Effectif	Effectif Pourvu	Dont TNC	Durée hebdo
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	1	0		
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		TC
	Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	18/35
	Adjoint Administratif Territorial	C	1	0	1	18/35
	TOTAL 1		4	2	2	
TECHNIQUE	Agent de Maîtrise Principal	C	1	1		TC
	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	19/35
			1	1	1	22.71/35
			1	1	1	29/35
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	0	1	TC 21/35
	TOTAL 2		6	5	4	
TOTAL GENERAL			10	7	6	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 11 MAI 2023



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 09 Mai 2023

Délibération N° 2023-18

L'an deux mille vingt trois et le 09 mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC

Etaient absents excusés: Patrick FLEITH (a donné pouvoir à V. NEIL), Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	28/04/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	10
Votants:	11 (dont 1 pouvoir)

Objet: CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACCUEILS DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE VENDEMIAN

Vu la convention de participation financière des communes extérieures « à l'Accueil de Loisirs Périscolaire pour les 6 -11 ans » organisé par la Commune de Vendémian,

Vu la convention de participation financière des communes extérieures « à l'Accueil de Loisirs et aux séjours pour les 11-17 ans inclus » organisés par la Commune de Vendémian,

Le Conseil municipal de la commune de POUZOLS, APRES EN AVOIR DELIBERE,

le quorum étant atteint,

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés,

D'approuver les termes des conventions présentées et notamment s'engage à participer aux frais de fonctionnement,

D'autoriser Madame la Maire à signer les conventions,

Dit que les participations correspondantes seront mandatées au chapitre 65 - article 65548.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 11 MAI 2023



Le Maire,

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 09 Mai 2023

Délibération N° 2023-19

L'an deux mille vingt trois et le 09 mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC

Etaient absents excusés: Patrick FLEITH (a donné pouvoir à V. NEIL), Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	28/04/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	10
Votants:	10 (dont 1 pouvoir et 1 abstention)

Objet: Mutualisation – AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE OBSERVATOIRE FISCAL COMMUN 2023-2027

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier l'article L. 5211-4-1 ;
VU la délibération du conseil municipal de Pouzols en date du 28/12/2015 portant sur la convention relative au service mutualisé Observatoire Fiscal,
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 27 mars 2023 approuvant la convention du service mutualisé de l'observatoire fiscal,

Considérant l'évolution du nombre d'ETP affecté à la mutualisation,
Considérant les conditions financières et l'évolution de la répartition du cout entre les communes adhérentes au service commun,

Le conseil municipal de POUZOLS après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention relative à un service Observatoire fiscal commun tels présentés,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le

11 MAI 2023

Le Maire,
Véronique NEIL



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 09 Mai 2023

Délibération N° 2023-20

L'an deux mille vingt trois et le 09 Mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC

Etaient absents excusés: Patrick FLEITH (a donné pouvoir à V. NEIL), Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	28/04/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	10
Votants:	11 (dont 1 pouvoir)

Objet: ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE DU GEOPARC TERRES D'HERAULT

Le « Géoparc Terres d'Hérault » est une démarche partenariale visant à faire de son territoire un « Géoparc mondial UNESCO ». Cette candidature implique la valorisation et la préservation de notre patrimoine géologique exceptionnel. La qualité des affleurements, des paysages, du patrimoine et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un rayonnement international.

Le Géoparc a pour missions d'explorer, développer et célébrer les liens entre cet héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel.

Après une phase de préfiguration du projet menée par l'association Demain la Terre!, le Département de l'Hérault assure, depuis janvier 2022, le portage et l'animation de cette dynamique.

Dans ce cadre, une gouvernance impliquant les acteurs locaux dans la prise de décision pour le développement de la démarche est mise en place. Un Comité stratégique permet de valider les différents axes stratégiques relatifs au projet. L'ordre du jour de la première session, en date du 19 mai 2022, a porté sur le portage départemental du projet, le périmètre du Géoparc ainsi que son nom. Les communes situées sur le périmètre de la démarche sont représentées par leur EPCI d'appartenance au sein de ce Comité stratégique. Ils ont délibéré sur ces différents points et désigné un représentant pour siéger au sein de l'instance.

Les communes du périmètre sont également invitées à délibérer pour confirmer leur engagement dans cette démarche territoriale.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de confirmer l'engagement de la commune de POUZOLS dans la démarche du Géoparc Terres d'Hérault

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme. **Transmission au représentant de l'Etat Le 11 MAI 2023**



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 09 Mai 2023

Délibération N° 2023-21

L'an deux mille vingt trois et le 09 Mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC

Etaient absents excusés : Patrick FLEITH (a donné pouvoir à V. NEIL), Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	28/04/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	10
Votants:	08 (dont 1 pouvoir et 3 abstentions)

Objet: Adhésion à la charte régionale « Engagé pour le végétal »

Madame la Maire présente au Conseil Municipal, la charte régionale Engagé pour le végétal proposée par FREDON Occitanie :

- L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.
- Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régional Engagé pour le végétal propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine ; santé du végétal assurant sa pérennité ; accueil de la biodiversité ; perméabilité des sols ; rafraîchissement urbain ; insertion paysagère....
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduire, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de s'engager en faveur du végétal, **ADOpte** le cahier des charges, **SOLLICITE** l'adhésion de la collectivité à la charte régionale « Engagé pour le végétal » pour le niveau 2

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat Le 11 MAI 2023

Le Maire
Véronique NEIL



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 09 Mai 2023

Délibération N° 2023-22

L'an deux mille vingt trois et le 09 Mai à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Alain LAHELLEC

Etaient absents excusés: Patrick FLEITH (a donné pouvoir à V. NEIL), Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Date de la Convocation :	28/04/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	10
Votants:	11 (dont 1 pouvoir)

Objet: DECISION MODIFICATIVE

Suite à une mauvaise inscription dans le Budget 2023 de l'excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068, il convient de rééquilibrer les opérations d'ordre en rectifiant l'imputation de l'excédent de fonctionnement capitalisé conformément à la réglementation en vigueur.

Madame la Maire propose la décision modificative suivante :

	Compte de Dépenses	Compte de Recettes
FONCTIONNEMENT		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		- 223 457.88
INVESTISSEMENT		
10 -1068 : Excédents de Fonctionnement capitalisés		+ 223 457.88

Le Conseil Municipal de POUZOLS,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité des présents,
DECIDE

. **D'APPROUVER** la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au Représentant de l'Etat le

11 MAI 2023

Le Maire,

